



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 21 septembre 2016 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault - Mario Dufour
- Daniel Dumontier - Marthe Tardif

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 21 SEPTEMBRE 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Offre de services: Chambre de contrôle-Eaux usées de Saint-Cyprien
3. Programme FEPTEU: Présentation d'une demande d'aide financière
4. Public: Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

2016-09-448 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2016-09-448 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2016-09-449 Offre de services: Chambre de contrôle-Eaux usées de Saint- Cyprien

Résolution #2016-09-449 : Offre de services: Chambre de contrôle-Eaux usées de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance d'une offre de services relativement à la réalisation d'une étude de faisabilité qui aurait pour but de valider la mise en place de 3 chambres de contrôle sur le réseau d'égout sanitaire pour un montant de 13,000\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Les Services EXP pour un montant de 13,000\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les coûts associés pour l'étude, la conception et la construction des trois chambres de contrôle seront transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU.

ADOPTÉE

2016-09-450 Programme FEPTEU: Présentation d'une demande d'aide financière

Résolution #2016-09-450 : Programme FEPTEU: Présentation d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

pour recevoir le versement de cette aide financière;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;
- la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

ADOPTÉE

**Public: Période
de questions
sur les sujets à
l'ordre du jour**

Public: Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par la résolution ci-haut mentionnée.

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

**2016-09-451
Levée de
l'assemblée**

Résolution #2016-09-451 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h15.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

GINETTE L. PRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE